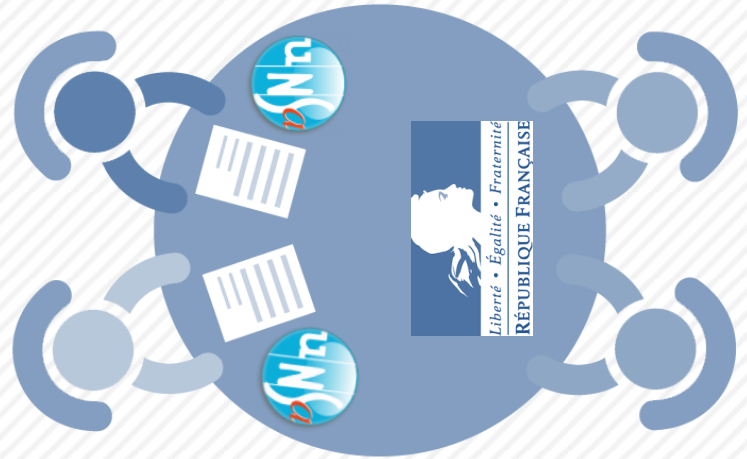


Désendettement du ferroviaire



En grève aux seuls sujets ferroviaires
L'UNSA décroche des engagements ministériels !



Paris, le 02 juin 2016



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ministère de l'Environnement, de l'Energie
et de la Mer
Monsieur Alain VIDALIES, Ministre
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St-Germain
75007 PARIS



Nos réf :
MB-EP-LOIFERRO-01-16
Lettre simple
Paris, le 31 mai 2016
Objet : Loi portant réforme du système ferroviaire.

Monsieur le Ministre,

Dans un contexte social tendu, il est indispensable de consolider les conditions d'application des accords et des lois.

La loi portant réforme du système ferroviaire du 4 août 2014 prévoit :

- Article 11
Dans un délai de deux ans, à compter de la promulgation de la loi, le Gouvernement remet aux commissions permanentes du Parlement, un rapport relatif à la trajectoire de la dette de SNCF Réseau. Sur ces aspects financiers, l'accord de modernisation du 13 juin 2014 stipule : « Le Ministre proposera avant la fin de l'année 2014 de nouvelles sources de financement destinées aux infrastructures du transport ferroviaire ».
- L'article L2102-3 de la loi prévoit un contrat cadre intégrant les contrats opérationnels prévus aux articles L2111-10 et 2141-3. « Il consolide les trajectoires financières ». Ce sujet est également repris dans l'accord de modernisation du 13 juin 2014.

La dette continue à progresser fortement du fait notamment du portage financier pour le compte de la Puissance Publique (Etat, AFITF, Collectivités Territoriales) et du déficit d'exploitation structurel.

L'UNSA-Ferroviaire vous demande quelles sont les conditions de reprise de tout ou partie de la dette historique et des frais financiers afférents qui continuent à progresser fortement, malgré des taux d'intérêts exceptionnellement bas, l'effet volume l'emportant (exemple : un compte d'affectation spéciale).

Nous n'avons pas les moyens de moderniser suffisamment le réseau pour éviter son vieillissement structurel, y compris sur les lignes UIC 6 et 7. Pour maintenir un réseau structurel de qualité, un montant de 4 milliards par an s'avère indispensable.

L'absence de trajectoire financière et de contrats de performance ne permet pas une visibilité budgétaire pluriannuelle, une programmation optimisée et à long terme des programmes de modernisation.

1



Afin de maîtriser les investissements de développement, nous demandons la communication du décret d'application de la « Règle d'or », telle qu'examinée au Conseil d'Etat et un éclaircissement sur les conditions de financement des projets de LGV nouvelles.

Nous rappelons notre attachement à un réseau pérenne et de qualité accessible au plus grand nombre, notamment pour les trains du quotidien.

Dans un contexte de forte concurrence intermodale et d'inscription de la France dans la COP 21, il est dans l'intérêt de tous de favoriser le ferroviaire, facteur de compétitivité territoriale (Métropole, Tourisme) et de cohésion sociale.

L'UNSA-Ferroviaire est très attentive à la crédibilité de long terme des conditions d'application de la loi qui doit se traduire par un accompagnement économique et financier.

Par ailleurs, un cadre social de haut niveau ne prévaut que si la SNCF et le ferroviaire globalement, se donnent les moyens à hauteur des ambitions affichées.

Monsieur le Ministre, nous attendons que le Gouvernement respecte ses engagements repris dans la loi du 4 août 2014, portant réforme du système ferroviaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire Général

Marc BAUCHER

Réponses et engagements du Ministère à l'UNSA, le 01 juin 2016 :



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 01 JUIN 2016

Réf : D16010550

Monsieur le Secrétaire général,

La loi de réforme ferroviaire d'août 2014 a constitué une étape essentielle dans l'assainissement du système ferroviaire français.

La création d'un gestionnaire d'infrastructure unifié, SNCF Réseau, vise à remédier aux dysfonctionnements résultant de la réforme de 1997 et permettra une plus grande efficacité au service de la rénovation et de l'entretien du réseau ferré national.

La loi a également prévu la mise en place d'un cadre social harmonisé pour l'ensemble des entreprises du secteur ferroviaire, comprenant un décret socle, une convention collective de branche et des accords d'entreprises. Il s'agit notamment de préparer le secteur à l'essor de la concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs.

Comme vous le savez, le projet de convention collective est à présent soumis à la signature des organisations syndicales. Ce texte sera de nature à garantir un niveau élevé de protection sociale à l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire. Je souhaite donc que cette convention puisse être signée par les organisations syndicales au plus vite.

S'agissant des futurs contrats de performance entre l'Etat et les entités du groupe public ferroviaire, le Gouvernement présentera ses orientations stratégiques dès que le cadre social harmonisé aura été finalisé, ce qui permettra d'enclencher le processus formel d'élaboration et de consultation des parties prenantes. L'objectif est que ces contrats, qui assureront une visibilité stratégique et financière sur 10 ans, soient signés à la fin 2016. D'ores et déjà, je peux vous assurer que ces contrats intégreront une poursuite de l'accroissement de l'effort de régénération des infrastructures existantes par SNCF Réseau, actuellement de l'ordre de 2,5 milliards d'euros par an. Il s'agit d'une concrétisation forte de la volonté du Gouvernement de régénérer en profondeur le réseau ferré existant afin d'assurer son avenir.

Monsieur Marc BAUCHER
Secrétaire général de l'Union nationale des
syndicats autonomes, UNSA Ferroviaire
UNSA Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS 09

12, boulevard Saint Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement.durable.gouv.fr




Concernant la dette ferroviaire, je vous confirme que le Gouvernement remettra en août prochain au Parlement un rapport sur son évolution et sur les solutions envisageables pour traiter la dette historique et les frais financiers afférents qui pèsent sur le groupe SNCF. Il en va de la soutenabilité de la trajectoire financière du groupe ferroviaire.

Tel est également l'objectif du décret relatif aux principes de financement des investissements de SNCF Réseau (dit « décret règle d'or »), actuellement examiné par le Conseil d'Etat en vue d'une publication d'ici à la fin du mois de juin. Il protégera le gestionnaire du réseau contre tout endettement supplémentaire pour des nouveaux projets de développement tant que sa situation financière n'aura pas été assainie, et permettra de garantir que la priorité à la rénovation du réseau existant est bien respectée.

Vous le voyez, le Gouvernement est déterminé à donner au système ferroviaire les moyens de son avenir, dans le cadre d'un effort partagé entre l'ensemble des parties prenantes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

A. 
Alain VIDALIES

En grève aux seuls sujets ferroviaires

L'UNSA décroche des engagements ministériels !

Commentaires et analyses de l'UNSA-Ferroviaire

Par courrier daté du 31 mai 2016, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé le Secrétaire d'État aux transports, concernant le niveau de la dette ferroviaire et les engagements de l'État contractualisés au sein de la loi portant réforme du ferroviaire.

Le 1^{er} juin 2016, l'UNSA-Ferroviaire a reçu un courrier sous forme de réponse du Secrétaire d'État en charge des transports, précisant des engagements concernant:

**la dette ferroviaire,
la trajectoire financière de SNCF Réseau,
le décret relatif à la "règle d'or".**

L'UNSA-Ferroviaire prend acte de ces engagements, obtenus sous pression du mouvement social actuel reconductible, initié par l'UNSA aux seuls sujets ferroviaires.

Pour autant, l'action UNSA continue !

Il y a eu le lundi 30 mai des engagements écrits de l'Entreprise de reprendre intégralement les dispositions du relevé de décision du Ministère, adressées et négociées par l'UNSA ce WE, dans le projet d'accord d'entreprise SNCF.

**L'UNSA a constaté des écarts !
L'UNSA rencontre l'Entreprise ce matin à 09H45.**

La décision des suites à donner sera annoncée à l'issue de cette réunion, en tout état de cause nous continuons le mouvement de grève ce jeudi pour de nouveaux bougés*. L'UNSA-Ferroviaire a eu raison de maintenir son préavis ce lundi 30 mai et de ne pas signer un "chèque en blanc" au Ministère et à l'Entreprise. L'histoire donne raison à l'UNSA. Les faits sont là.

**L'UNSA-Ferroviaire en responsabilité, n'est donc pas tombée dans le piège du basique satisfecit au regard du seul accord d'entreprise SNCF, négocié et assimilable au RH 00077.*

En effet, l'UNSA mandatée par ses adhérents (es) et par des salariés de plus en plus nombreux chez les Roulants et Sédentaires à nous honorer de leur confiance, considère le niveau de la Convention Collective Nationale de branche ferroviaire comme seul rempart contre tout dumping social entre Entreprises Ferroviaires et salariés, lors d'appels d'offres dès libéralisation totale du marché ferroviaire de voyageurs. (Cf 4^{ème} paquet ferroviaire)

Certains ont trahi leurs mandants et les salariés ! L'UNSA les respecte !